

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05407

Numéro SIREN : 907 821 052

Nom ou dénomination : 2CO BATRENOV

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2024 sous le numéro de dépôt 4362

2CO BATRENOV

18 RUE DE ROCHDALE

59200 TOURCOING

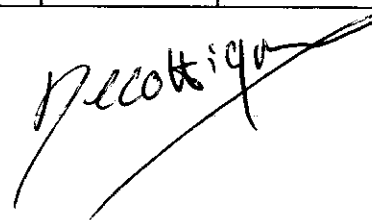
COMPTES ANNUELS

du 02 novembre 2021 au 31 décembre 2022

Bilan

Présenté en Euros

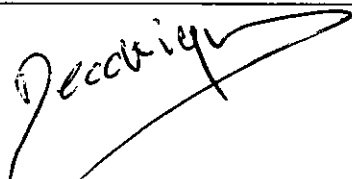
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (14 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (00 mois)
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	300		300	
Autres créances				
· Fournisseurs débiteurs				
· Personnel				
· Organismes sociaux				
· Etat, impôts sur les bénéfices				
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	631		631	
· Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 865		7 865	
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	8 796		8 796	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à II)	8 796		8 796	



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (14 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (00 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-1 038	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-38	
Autres fonds Propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	2 921	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	509	
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	3 054	
. Organismes sociaux	2 236	
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	114	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	8 834	
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	8 796	



ANNEXE – Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 8 796 euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste affiche un total de produits de 112 291 euros et un total de charges de 113 329 euros, dégageant ainsi une perte de -1 038 euros.

L'exercice considéré débute le 02/11/2021 et finit le 31/12/2022.
Il a une durée de 14 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

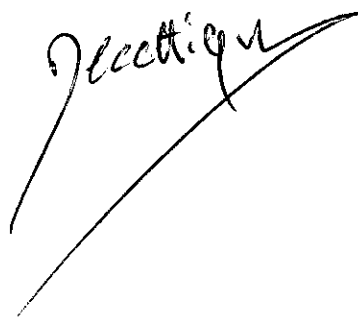
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stock et en cours :

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.



Créances et Dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

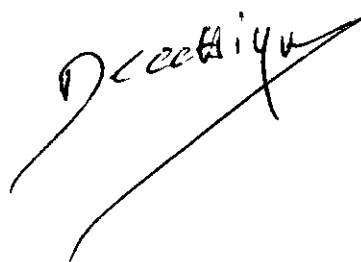
Les créances des clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats :

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Ceccatini', is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

ANNEXE – Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	Total Immobilisations Incorporelles						
CORPORELLES	Terrain						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	Instal. Agenc. aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal. Agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau et informatique						
	Mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	Total Immobilisations Corporelles						
FINANCIERES	Participation évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	Total Immobilisations Financières						
TOTAL							

Deceatiquel

ANNEXE – Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	Total Immobilisations Incorporelles				
CORPORELLES	Terrain				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Instal. Agenc. aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal. Agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique				
Mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	Total Immobilisations Corporelles				
TOTAL					

Deco Hiquin

ANNEXE – Elément 4

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse de prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour amendes et pénalités Pour perte de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour charges sociales et fiscales sur congés payés Autres PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur immobilisations des titres en équivalence Sur immobilisations des titres de participation Autres immobilisations financières Sur stock et en-cours Sur comptes clients Autres PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL				
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelle				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Decobigny

ANNEXE – Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances clients et comptes rattachés	300	300	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	931	931	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		931	931	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(1) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligatoires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligatoires (1)				
	Emprunts dettes établissement de crédit à 1 an (1)				
	Emp. dettes établissement de crédit à plus 1 an (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	509	509		
	Personnel et comptes rattachés	3 054	3 054		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 236	2 236		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	114	114		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 921		2 921	
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avances				
TOTAL DES DETTES		8 834	5 913	2 921	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Recot. 14

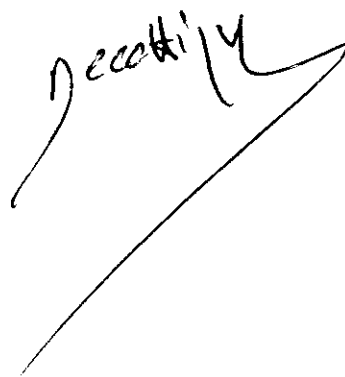
ANNEXE – Elément 6

Charges à Payer et Charges constatées d'avance

		31/12/2022
Total des Charges à payer		2 350
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>Intérêts en cour sur concours bancaire</i>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fournisseurs factures non parvenues</i>		
Dettes fiscales et sociales <i>Organismes sociaux</i> <i>Etat charges à payer</i>	2 236 114	

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance – EXPLOITATION <i>Divers</i>			
Charges constatées d'avance – FINANCIERES			
Charges constatées d'avance – EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Decottily



2CO BATRENOV
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000,00 euros
Siège Social : 18, Rue de Rochdale
59200 TOURCOING
RCS DE LILLE METROPOLE 907 821 052

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L 223-26 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

1 – Situation et activité de la société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires réalisé a été de 112 289 euros hors taxes, contre 0,00 euros hors taxes lors de l'exercice précédent.

2 – Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport

3 – Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation.

Les produits d'exploitation de l'exercice se sont élevés à 112 289 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 113 322 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers de l'exercice se sont élevées à 2 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges financières de l'exercice se sont élevées à 7 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à -1 033 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.



Après résultat exceptionnel et impôt sur les sociétés le résultat de l'exercice se solde par une perte de -1 038 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

4 – Présentation des Comptes Annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

5 – Affectation

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à -1 038 euros, de la manière suivante :

Compte report à nouveau pour	0 euros
Perte de l'exercice	-1 038 euros
Le compte report à nouveau sera porté à	-1 038 euros
Après affectation, la situation nette sera de	-38 euros
Compte tenu du capital de social de	1 000 euros
Compte tenu de la réserve légale	0 euros

6 – Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2013 sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces revenus font l'objet, sauf exceptions, d'un prélèvement à la source obligatoire. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

En outre les dividendes versés à des personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux.

Ces prélèvements sont déclarés et payés par la société en même temps que le prélèvement à la source, lorsque celui-ci est dû, au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

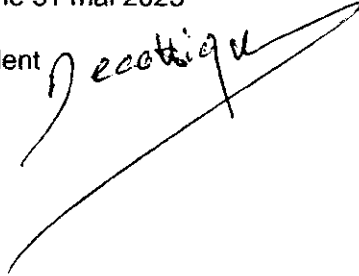
recot. 44

7 – Dépenses non déductibles des bénéfices

Nous vous précisons que la société n'a exposé aucune dépense non déductible du résultat fiscal au titre de l'exercice écoulé.

Fait à TOURCOING, le 31 mai 2023

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Ecoffier', is written over a long, sweeping horizontal line that extends across the page.

2CO BATRENOV
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000,00 euros
Siège Social : 18, Rue de Rochdale
59200 TOURCOING
RCS DE LILLE METROPOLE 907 821 052

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix heures,

Monsieur DECOTTIGNIES GEORGES, demeurant 10, Rue de Rochdale – 59200 TOURCOING,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2CO BATRENOV,

Associé unique et Président de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur DECOTTIGNIES GEORGES, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

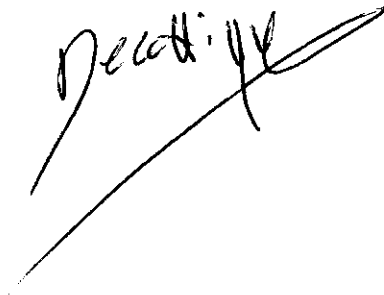
A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Première Résolution

L'associé unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.



Deuxième Résolution

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -1 038,00 euros de la manière suivante :

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

Compte report à nouveau pour	0 euros
Perte de l'exercice	-1 038 euros
Le compte report à nouveau sera porté à	-1 038 euros
Après affectation, la situation nette sera de	-38 euros
Compte tenu du capital de social de	1 000 euros
Compte tenu de la réserve légale	0 euros

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président – Mr DECOTTIGNIES GEORGES

